

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 octobre 2017

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Convocation en date du 19 octobre 2017

Présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, FOURES Jean-Robert, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, BOUSQUET Noël, GUILLOSSON Laurence

Absent excusés : ARMENGAUD Pierre.

Procurations :

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation procès-verbal du 7 septembre 2017
- Modification du tableau des effectifs
- Dossiers de demande de subventions :
 - Restauration du Monument aux morts
 - Rue du Calvaire
 - Eclairage Public
- Achat immeuble 3 place de la Halle
- Contrat entretien élévateur vertical salle polyvalente
- Subvention exceptionnelle coopérative scolaire + gouter de Noel
- Décisions modificatives au budget 2017
- Avis sur l'adhésion du SIVOM VIXIEGE au SBGH
- Questions diverses

Accueil de Mme GUILLOSSON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de ses fonctions de conseiller municipal de M. BOURGEGAIS Bruno suivant courrier reçu le 8 septembre 2017.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

En conséquence de la démission de M. BOURGEGAIS Bruno, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014, Madame GUILLOSSON Laurence remplace Monsieur BOURGEGAIS Bruno au sein du Conseil Municipal. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le nouveau tableau du Conseil Municipal a été transmis à la préfecture.

Procès-verbal du 7 septembre 2017

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2017 à l'approbation du Conseil Municipal

Vote du Conseil :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Modification du tableau des effectifs

Jean Paul CABOT a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2017. Il occupait un poste 18 heures semaine qui est resté vacant.

Je vous propose de fermer ce poste de 18 heures semaine et d'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce poste correspondrait aux fonctions qu'exerce actuellement Muriel Lelièvre à savoir espaces verts, (plantations et entretien) lien avec les associations, suivi des demandes de subventions des associations, foires, pour les petits achats demander des devis et valider avec les élus et le service comptabilité ces achats...

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Le tableau des effectifs sera donc modifié comme suit :

Situation antérieure au 1 ^{er} janvier 2018	Situation au 1 ^{er} janvier 2018
1 poste de rédacteur principal 1 ^{ère} classe 35 heures	1 poste de rédacteur principal 1 ^{ère} classe 35 heures
1 poste adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe 35 heures	1 poste adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe 35 heures
1 poste adjoint administratif territorial 14 heures	1 poste adjoint administratif territorial 14 heures
1 Poste d'ATSEM principal 2 ^{ème} classe 35 heures	1 Poste d'ATSEM principal 2 ^{ème} classe 35 heures
1 Poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 35 heures	1 Postes d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 35 heures
5 Postes d'adjoint technique territorial 35 heures	6 Postes d'adjoint technique territorial 35 heures
1 poste d'adjoint technique territorial 18 heures	

DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

Restauration du monument aux morts

Monsieur le Maire demande à Estelle Vilesy de présenter le dossier.

Estelle Vilesy rappelle que suite aux événements commémoratifs labellisés dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre, le conseil municipal avait adopté un accord de principe à la rénovation du monument aux morts en partenariat avec la Société d'Histoire de Belpech et du Garnaguès.

Ce projet s'articule en trois phases :

- **Des travaux** : pour restaurer le Monument aux Morts de la commune de Belpech (inscrit à l'inventaire général du patrimoine culturel le 28 septembre 2000) et réaliser un aménagement paysager du jardin qui l'entoure.
- **Une cérémonie** : pour inaugurer la restauration du Monument aux Morts, baptiser le square réaménagé « Jardin du Souvenir et de la Paix » et commémorer l'armistice de 1918, lors d'une veillée du souvenir le 11 novembre 2018.
- **L'édition d'un livre** : retracer les événements organisés à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre (en 2015 et 2018), publier les fiches militaires des soldats et dresser la liste des Morts pour la France de l'ancien Canton, afin de perpétuer la mémoire de ces épisodes tragiques de l'Histoire de France.

La mairie interviendrait dans la phase travaux et aménagement de l'espace.

Des devis ont été demandés :

Restauration du monument – entreprise RIBET Pascal :	14 362.52 € H.T.
Aménagement du jardin :	3 225.67 € H.T.
Asseline	1 450,00 €
La Palmeraie	1 775.67 €
Espace du Souvenir et de la Paix	1 859.89 € H.T.

Le total du projet s'élèverait à : 19 448.08 € H.T.

Estelle Vilesy et Auguste Armengaud ont présenté le dossier à la commission départementale du centenaire. Les travaux ne sont pas éligibles à la labellisation, le livre a déjà reçu le label à l'occasion du projet réalisé en 2015 et la cérémonie du 11 novembre 2018 est en cours de labellisation.

Estelle Vilesy propose de solliciter des aides financières :

Département de l'Aude 30 %	5 834 €
ONACVG	1 600 €
Souvenir Français	1 600 €
DRAC 30 % (Monument)	4 300 €
Autofinancement	6 114 € H.T.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Rue du Calvaire :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 11 octobre 2016 il avait été décidé de présenter le dossier d'aménagement de l'entrée d'agglomération « rue du Calvaire » afin de solliciter une aide financière auprès du département et de l'état dans le cadre de la DETR.

Ces subventions ne nous ayant pas été attribuées en 2017, il propose de présenter le même dossier pour 2018, auprès du département de l'Aude, de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, et de l'état au titre de la DETR 2018.

Plan de financement

Les travaux avec honoraires s'élèvent à 288 700 € H.T.

Département	30 %
DETR	25 %
Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	25 %

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Frédéric Fontes précise que le Syndicat AEP Belpech Molandier a programmé le remplacement de la conduite d'eau potable dans cette rue. Les demandes de subventions sont déposées. Comme pour la rue Tournefeuille les deux conduites existantes seront remplacées par une conduite centrale afin d'éviter de creuser sur les trottoirs en cas de fuite.

Il précise qu'un passage caméra dans le réseau d'assainissement a été réalisé par VEOLIA. Il fait apparaître quelques dysfonctionnement (joints défectueux, dénivèlement dans la canalisation...).

Cette compétence assainissement va être transférée à la CCPLM au 1^{er} janvier 2018. Il a donc demandé au Cabinet CETUR de nous chiffrer le remplacement de cette conduite d'assainissement. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à : 72 300 € H.T.

Si ce remplacement est acté par le conseil municipal, la CCPLM s'engage à réaliser ces travaux

dans la mesure où lors du transfert, les dépenses liées à ces travaux sont entièrement financées par la commune.

Notre budget assainissement peut supporter cette dépense. Etant donné les délais pour la réalisation de ces travaux il n'y aura pas de demande de financement.

Avant de prendre une décision Monsieur le Maire souhaite obtenir le point de vue de l'entreprise qui a fait le passage caméra afin de savoir si le réseau doit impérativement être remplacé. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal

Eclairage public :

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il est inscrit au budget de la commune un programme de rénovation de l'éclairage public. (Remplacement candélabres boule)

Le lotissement Las Puzos, l'Avenue Charles de Gaulle, le quartier Méras et une partie du Village Retraite ont été réalisés ou sont en cours.

Il a pris contact avec le SYADEN afin de programmer une tranche supplémentaire pour 2018.

Il propose de présenter la dernière tranche du village retraite.

Il demande au conseil municipal de se prononcer et de solliciter une aide financière auprès du SYADEN de 60 % plafonné à 25 000 € de travaux soit 15 000 €.

Un technicien viendra faire l'étude et finaliser le dossier, un rendez-vous est pris pour le 30 novembre 2017, il faut désigner un élu référent pour s'occuper de ce dossier.

Proposition : Frédéric Fontes et Pierre Vidal

Vote du Conseil :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Achat immeuble 3 place de la Halle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat de l'immeuble 3 Place de la Halle appartenant à la SARL NELKIN DARDIER Immobilier à Mazères.

Cet immeuble situé à côté du presbytère constituera une réserve foncière pour la commune.

Une opération sera étudiée pour la création de logements et la rénovation des façades afin de redynamiser le centre historique du village.

Le prix de cet immeuble est de 35 000 € plus les charges notariales.

Vote du Conseil :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Contrat entretien élévateur vertical salle polyvalente

La société SAULIERE qui a installé le monte personnes à la salle polyvalente nous propose un contrat d'entretien pour cet appareil.

Ce contrat prévoit une visite annuelle de l'installation. Le montant de cette maintenance est de 310 € H.T révisable chaque année selon une formule de calcul mentionnée à l'article 6 des conditions générales des prestations de maintenance.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer ce contrat.

Vote du Conseil :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Subvention exceptionnelle coopérative scolaire + gouter de Noel

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de 100 € représentant l'achat d'un téléphone pour l'école.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Comme chaque année Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention à la coopérative scolaire afin de financer une partie du goûter de Noël pour les enfants de l'école. Actuellement 115 enfants sont présents

Proposition du montant 2 € par enfants soit 230 €

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Décisions modificatives au budget 2017

Afin de financer les divers investissements votés lors de cette séance et des séances précédentes, Monsieur le Maire propose de voter les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement

Dépenses

2315 Opération 147 éclairage public Charles de Gaulle Méras	+ 55 610 €
2315 opération 167 éclairage public Village Retraite 1 ^{ère} phase	- 40 000 €
2315 opération 171 travaux aménagement Hers contournement barrage	+ 23 000 €
21318 opération 172 achat immeuble 3 Place de la Halle	+ 38 000 €
020 dépenses imprévues	- 66 000 €
Total dépenses	10 610 €

Recettes

1328 opération 147 éclairage public	+ 18 036 €
1322 opération 163 sauvegarde site du Castelas	+ 7 920 €
1321 opération 148 salle Route de Plaigne	- 38 174.28 €
10226 taxe d'aménagement	+ 11 929 €
021 virement de la section de fonctionnement	+ 10 899.28 €
Total recettes	10 610 €

Section de fonctionnement

Dépenses

023 virement à la section d'investissement	+10 899.28 €
022 dépenses imprévues	- 10 899.28 €

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Avis sur l'adhésion du SIVOM de la Vixiège au SBGH

Monsieur le maire rappelle que le SIVOM de la Vixiège a adhéré au SBGH (Syndicat bassin du Grand Hers) créé le 1^{er} janvier 2017. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette adhésion.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45.

Le Maire :
Pierre VIDAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Vidal', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA VIXIÈGE' and the number '37 114 3 24'.